

# L'ACLOT

## Abonnement :

Un an . . . . . fr. 2,50  
Six mois . . . . . » 1,30

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' *Dodaine* desbour'dron  
Tout Nivelles pèrirou.

## ANNONCES :

Ordinaires, 40 centimes. — Judiciaires, 25 C<sup>m</sup>.  
Réclames, 50 centimes (la ligne).

**ON TRAITE A FORFAIT.**

## SOUSCRIPTION

ouverte par l'ACLOT pour l'organisation,  
à Nivelles, d'un  
**CONCOURS LITTÉRAIRE WALLON.**

REPORT. . . . .	fr. 110,30
Pour que MM. les sénateurs, repré- sentants, conseillers provinciaux et communaux de Nivelles en fassent autant . . . . .	3,00
Banquet de l'Alliance Nivelloise. Collecte faite par MM <sup>elles</sup> M. V. M. C . . . . .	5,11
Est-il rigolo, l'pette! . . . . .	0,50
Un Flamand qui aime les Wallons . . . . .	5,00
Anonyme . . . . .	10,00
M. Emile De Becker . . . . .	5,00
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 138,91</b>

## LES HABITATIONS OUVRIÈRES.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la brochure que vient de publier M. Ch. Lagasse sur ce sujet plein d'actualité; nous nous proposons d'examiner aujourd'hui cette question en nous plaçant au seul point de vue local.

Depuis quelques années, le logement de l'ouvrier s'est amélioré, à Nivelles, d'une façon sensible; plusieurs quartiers insalubres ont disparu, grâce à l'ancien Comité de salubrité publique, composé de MM. Lagasse, Hanon, Carlier, Dupuis et Lebon.

Malheureusement, ce Comité, qui formait une Commission exclusivement consultative, n'a pas toujours reçu l'appui qu'il aurait été en droit de trouver auprès des administrations publiques, et il existe encore aujourd'hui, dans quelques coins retirés (bien rares il est vrai) des maisons basses et insalubres, où sont entassées des familles nombreuses.

Quoiqu'il en soit, dans son ensemble, Nivelles peut être fière des habitations ouvrières que l'on a construites en grand nombre depuis ces dernières années; l'ouvrier peut trouver partout, moyennant un loyer mensuel variant de 14 à 20 francs, une maison composée de deux places au rez-de-chaussée et de deux places à l'étage; quelquefois même, un coin de jardin, presque toujours bien entretenu, apporte la gaieté et surtout l'hygiène au modeste logis. La chambre commune, où s'entassent hommes, femmes et enfants sans égard au sexe ni à l'âge, se rencontre encore à chaque pas dans nos grandes villes; elle est aujourd'hui l'exception à Nivelles et l'on peut même dire qu'elle a presque entièrement disparu.

Cependant, d'après les hommes compétents qui se sont occupés de cette importante question sociale, il ne suffit pas que l'ouvrier puisse se loger à bon marché dans des maisons salubres; il faut encore l'attacher à sa demeure et entretenir chez lui l'esprit d'ordre et d'épargne. Le meilleur moyen qui ait été préconisé était celui de rendre chaque ouvrier propriétaire de sa maison.

Pour arriver à ce résultat, le bureau de bienfaisance de Nivelles fit construire en 1860, au quartier de Saint-François, un groupe de douze maisons adossées et juxtaposées. Ces maisons, dont les plans sont dus à M. l'architecte Carlier,

sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici une description détaillée: elles sont solidement bâties, confortables et bien aérées; une borne fontaine leur fournit une eau excellente et à chacune d'elles est joint un petit jardin d'un are et demi de superficie; chaque maison, avec son jardin, a coûté au bureau de bienfaisance la modique somme de fr. 1771,47.

Comme cette administration se contentait d'un revenu de 4 p. c. de la somme engagée, le loyer mensuel ne devait s'élever qu'à fr. 6,25, y compris la prime d'assurance contre l'incendie et l'entretien des bâtiments; toutefois afin de permettre à l'ouvrier de devenir un jour propriétaire de sa maison, le bureau de bienfaisance exigea que chaque locataire versât chaque mois quatre francs à la caisse d'épargne; le livret était inscrit au nom de l'ouvrier, mais il devait rester entre les mains du bureau de bienfaisance jusqu'au paiement complet de la valeur de la maison.

Dès le premier mars 1861, toutes les maisons étaient occupées, et chaque locataire paya régulièrement, même pendant les années les plus mauvaises, son loyer mensuel de fr. 10,50; chacun avait à cœur de conserver sa maison comme s'il en était déjà propriétaire; l'ordre n'a cessé de régner dans cette petite agglomération et le visiteur, toujours bien accueilli, est heureux d'y constater la propreté et l'aisance qui y règnent.

Et pourtant, ces ouvriers n'avaient pas des salaires bien élevés; mais la perspective de devenir un jour propriétaire de leur maison avait développé chez eux le goût de l'épargne. Sans ce précieux encouragement, ils auraient peut-être dépensé au cabaret ces quatre francs qu'ils ont économisés chaque mois avec tant de facilité.

Ce fut une belle fête, lorsque, le 26 octobre 1884, le Conseil communal de Nivelles et les Administrateurs du bureau de bienfaisance, réunis à l'Hôtel-de-ville, remirent les titres de propriétés de leurs maisons aux douze chefs de famille du quartier de Saint-François. C'était le couronnement de cette belle entreprise, due principalement à l'initiative de M. le docteur Lebon; ce dernier a publié dernièrement sur ce sujet une brochure (très intéressante et bien connue de tous ceux qui se sont occupés des œuvres sociales) dans laquelle il expose clairement l'historique des maisons de Saint-François.

Ce premier essai, si bien réussi, a été partout l'objet des éloges les plus flatteurs; d'autres villes, Wavre notamment, imitèrent, avec quelques variantes, l'exemple de Nivelles; il est à regretter seulement que, par suite de circonstances diverses, cette œuvre n'ait pas été poursuivie et qu'on n'ait pas construit, dans de semblables conditions, d'autres maisons ouvrières dans notre ville. Espérons que la loi qui vient d'être votée donnera une nouvelle impulsion à cette belle idée de rendre l'ouvrier propriétaire de sa demeure.

CLIPOTIA.

## Actes officiels.

Par arrêté ministériel du 12 juillet 1889, M. Neuwels, Fernand, de Nivelles, est admis en qualité d'élève-instituteur à la troisième division (première année d'études) de l'école normale de l'Etat de cette ville.

## El Saint Pierre 1889.

(Ain des Trembleurs ou le bon frère Etienne).

I

Avez vu l'fiess' du Saint-Pierre?  
Dins l' faubourg, ah! quel affaire!  
Les Kapruss' (1) ont l' dwet d'ieess fiers,  
No Saint a ressuscité.  
L' dimanche au matin d' bonne heure,  
L' travaînn' d'in bouon cœur,  
I fuminn', tout pleins d' sueur  
D'intind' les canons ronfler. (ter)

II

Dédins l' faubourg qué tapadge!  
Comme o s'curr! qué r'nettiâdje!  
O vvet tout l' monde à l'ouvrâdje,  
O l'raf' les huche' à pernia.  
I n'ont ni pierdu leu peine:  
On arrivout de l' Dodaine  
A l' couress', sans fou sans haleine,  
Pou v'ni vir ess' ducass' là. (ter)

III

Au dainé v'là l' canonnade;  
O s'apress' pou l' cavalcade;  
Les baudets f'zont leu ruade:  
In coum'ladg', djè n' vos dis qu' ça!  
D' l' Hermitâdje on s' met in route.  
Des satch', des selle' et in croupe!  
A l' Esplanade on pass'oute:  
Tout d'allout fourt bi pou ça. (ter)

IV

Mais v'là qu'à l'estâtion d' l'Esse,  
Massala, qui waitout d' cresse  
(Dj' n'ai jamais vu n' si laid' biesse!)  
A costé de s'n aid' de camp  
(O dit qu' c'astout Djean Boudine);  
I stinn' là dins leu' berlinne  
Ave' leus dints qui sourtinnent:  
Dj'ai sté presse à petter l' camp. (ter)

V

A l' réception n' droll' d'affaire  
(I fallout vir ça pou l' ewère!):  
Mon Dieu, qu' l' faut de l' mémwère,  
Pou l' discours du Président;  
Il a fait tous les honneurs,  
Flatté, mêm' fait du blagueur;  
Ça m'a fait rin' d'in boû cœur:  
I stout presse à r'léich' Djean. (ter)

VI

V'là l' cavalcad' desquinde,  
In baudet braît, l' aut' qui rue;  
Pardévant l' musiqu' qui d'jue.  
Comme i marchinn' bi' n' au pas!  
I stinn' fiers de leu ducasse.  
On a fait tout l' tour de l' place.  
Là, c'astout n' saquet d' cocasse,  
Persôn n'arout pinsé ça. (ter)

VII

V'là qui r'montont au Saint-Pierre.  
Doulà c'astout in affaire,  
Sans l' vir o nê l' sarout ewère;  
In soupé bi' n' apresté!  
Massala, comm' ses deux aides  
Avoût l'air de fer d' l'honnêtè:  
« I m' chenn', disti, qu'o nos watte,  
» Dj'arous bi' l' goût d' tout trauner. » (ter)

VIII

D'lez l' ceins' del Saulx, n' bonne idée:  
L' tâte astout fourt bi, dressée;  
Les dgins ont ri à scaffée,  
A vir mindgi c' troupett' là:  
Dj' ewet qu' c'est du faisân doré  
Qu'o leu passout d'zout leu nez!  
I-z-avinn' l'air tout tchapnés,  
Pasqu' i sintout d'jà l' d'oux cras. (bis)

(1) Société de cavaliers formée au faubourg de Charleroi.

## IX

Dj' n'ai jamais vu n' ratouie,  
O pourout dire enn' fristouie,  
Qu'avout tout l'air de n' despouie,  
In bouquiatche, djè n' vo dit qu' ça!  
Dins l' platia de l' vert' salade,  
Des ieus cûs durs, de l' moustârde  
In touyadge à iess' malade:  
Comme i vos r'louchinn' tout ça! (ter)

## X

Leus mintons pleins d'huile antique,  
Comme i paraichinn' comiques!  
Djean, qu'avout mi ses berliques,  
Lance ess' fourtchet' dedins l' plat':  
Jamais vu n' salâd' pareie,  
Des ongu', des patt', des oreies,  
De l' pitremann in bouteie:  
Pu jamais i n' mind'ront ça! (bis)

## XI

Les Kapruss' sus leu monture,  
Riinne à vir el fristure;  
El musiqu' donnout d' l'allure;  
Tous les dgins s' bourinn' d'asto!  
No p'tit Duc (s) a l' dvet d' iess' fier:  
Grâce à li l' iess' du Saint-Pierre,  
Des djeux, el l' danse, el boulvère,  
Les patatt' fritt', les tch'faux d' bos. (ter)

## XII

Aux ceinsis rindons l'honneur  
Qu' nos n'avons ieu pou n' malheur;  
Çastout des bouns tch'faux d' labeur.  
Vive étout pou l' commission!  
Tout l' mond' disout: « Qu'el affaire! »  
Persône en povout mau d' cvère  
Qu'o virout ça pou l' Saint-Pierre:  
L'année qui v'hit nos r'piqu'rons. (ter)

Nivelles, le 15 Juillet 1889.

DEBOSSE.

## Boîte du Journal.

### MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je lis dans le dernier numéro de l'Actot qu'un membre de la commission administrative de l'académie de dessin a envoyé au conseil communal une requête demandant la création d'un cours « de dessin linéaire » pour jeunes filles et même, pour celles qui présentent des dispositions particulières, un cours de dessin décoratif sur porcelaine.

Vous applaudissez à cette requête, Monsieur le Rédacteur, et vous souhaitez qu'on y fasse bon accueil. Je ne suis pas du tout de votre avis. Ce cours, étant public, serait nécessairement accessible aux jeunes filles de la classe ouvrière: voulez-vous donc faire de celles-ci des « manzelles »? Elle ne sont déjà que trop disposées à le devenir. Demandez qu'on leur

(s) Président du comité organisateur.

## Saquants vieiés faufes d'avôr-ci.

In gamin, in r'nachant dins l'ar'mwèr' à s' maiso, avout tcheu dsus n' s'éringue.

— Nom dé diâlè! v'là n' saxoforme!

Eié l' l'pa mis à s' bouche pou asprouver d' juer in p'tit air.

— Cré nom, dist-i in l' léyant-là, l' cien qu'a djué d'vant mi avou bien n' mauvaiche haleine.

On avou fait appèler in ménusier à l' maiso d'in mourt pou fer l' cerceueie; d'vant d' parti, pou s'affran-chi, il avout r'lopé quéqu' pètitis gris-filés; i stou arrivé tout bersec et in route il avout pierdu s' mette. I prind les deux d'bouts de s' cindri pou mèsurer l' mourt:

— Deux cindris éié la mitant, c'est ça tout d'jusse, dist-i l' ménusier.

In païsan avou intindu dire qu'in t'él moncieu, qui v'nou d'attraper in bia posse, avou l' bras long. Il est s' l'invoie l' trouver:

— Moncieu, on dit qu'à l'heure d'aujourd'hu vos avez l' bras long; n' pourri ni aywèr l'honnètréte d' daller rquer m' monte qu'est t'cheute d'dins l' com-modité?

In père jésuite astou in mission d'dins in villatche que les dgins stinnet co bi n' miètte in r'tard; i rin-

enseigne la broderie, la couture et les autres travaux manuels de première utilité. Qu'elles sachent faire un « bondi » à une robe, rapiccer une culotte, « rassarcir » une chaussure: elles auront besoin de tout cela. Mais peindre sur porcelaine, vous n'y pensez pas, Monsieur le Rédacteur!

Si ce cours est réservé à la classe bourgeoise, il ne n'en paraît pas meilleur. Je veux que mes filles — j'en ai trois — deviennent de bonnes femmes de ménage et je cherche à leur faire acquérir les qualités modestes mais pratiques qui conviennent à leur sexe. Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée? Que l'administration communale écarte la requête un peu fantaisiste de M. le membre de la commission et qu'avec le crédit nécessaire pour le cours de peinture, il ouvre un cours de cuisine.

Cette idée vous semble peut-être plus étrange que l'autre: c'est possible, mais je prétends qu'elle est plus pratique et tout aussi réalisable. Je vous la soumetts, Monsieur le Rédacteur, en vous avouant, en toute sincérité, qu'il me paraît préférable de manger, dans des assiettes blanches, des mets préparés par ma femme, que de me voir servir, sur des assiettes de porcelaine peinturlurées, un dîner tripoté par ma servante.

Qu'en dites vous, Monsieur le Rédacteur?

Agréez, etc.

UN RÉFRACTAIRE.

Rép. Vous êtes un original, Monsieur le Réfractaire. Cependant votre proposition, pour être plus drôle que celle de notre correspondant, n'en est pas moins réalisable. Mais l'une n'exclut pas l'autre et il ne nous semble pas impossible qu'une femme sache écumer le bouillon, le matin, et peindre sur porcelaine, l'après-dîné, comme d'autres, excellentes femmes de ménage, tapotent du piano. Personnellement, nous préférons même l'un à l'autre: c'est plus utile et moins agaçant.

A propos de l'accident survenu la semaine dernière au faubourg de Nanur, un correspondant — qui a le tort de ne pas signer sa lettre — nous écrit pour rendre hommage au dévouement de M. le docteur Dupuis. Ce dernier, à la première nouvelle du malheur, s'est empressé d'accourir et après avoir donné les premiers soins aux blessés — deux ardoisiers tombés d'un toit — a ordonné leur transport à l'hôpital.

Mais il paraîtrait que deux autres docteurs de notre ville, auxquels on s'est adressé avant d'aller sonner chez M. Dupuis, auraient répondu, l'un que ce n'était pas sa section et l'autre qu'il irait voir les blessés dans une heure!

Si le fait est vrai — et notre correspondant est très-affirmatif sur ce point — il est bon de le signaler à l'indignation publique. Toutefois, il serait peut-être plus efficace d'en écrire, par lettre signée, à la commission administrative des hospices, dont ces docteurs relèvent: elle nous semble être à même, mieux que la presse locale, de réprimer de pareils abus, si toutefois ils existent.

Un lectrice — un lecteur ne signe pas Miss — se plaint auprès de nous du peu d'empressement qu'ap-

conte in p'tit manoueu qui s'in d'allou à scrabies avé s' caba à fiques, éié qui passou d'lé li sans li tirer s' barette.

— Il paraît que les enfants ne sont pas fort polis dans ce pays ci, dist-i au gamin.

— Djé n' vos connais ni du cul ni de l' tresse, qui stez?

— Je suis un père de la Sainte Compagnie de Jésus.

— Vos stez in voleur, adont?

— Pourquoi, mon ami?

— Bi, si vos stez de l' compagnie d' Jésus, vos d'vez iesse l' bou ou l' mauvais laron!

In maisse ménusier berdélou s' n'apprenti qué l' plantch' qui li z-avou d'né à soi astout branmin trop courte.

— Djé n' mé comprinds ni à ça, dist-i l'apprenti, là twé coups qué d'lé 'rsoie éié elle est toudi trop courte.

— Vos direz pourter c' mante de pronnes-ci au curé, dist-elle enn' païsante à s' gamin, éié surtout seuchi bi n' honnête!

L' gamin arrive à l' cure:

— Moncieu l' curé, m' mame vos fait bi des compliments éié elle a dit qué c' mante de pronnes-ci c'astout pour vous.

— Oh! mon ami, je vous remercie, mais votre man-man n'aurait pas dû faire cela, vous allez peut-être en être privés chez vous.

— N'a pou d'imbaras, Moncieu l' curé, i' d'a t'él-

portent les jeunes Nivellois à faire danser les demoiselles qui se rendent aux bals champêtres. Il y a quinze jours, à Stoisy, ces messieurs auraient laissé sur leurs bancs de charmantes jeunes filles, que cette indifférence n'attirera pas aux autres bals de la saison.

Nous n'avons guère d'autorité pour intervenir dans cette question car — cet aveu nous coûte, mais il est nécessaire — nous ne prêchons point d'exemple et la semonce que nous adresserions à la jeunesse nivelloise pourrait fort bien nous être appliquée. Cependant, nous reconnaissons que M<sup>lle</sup> Miss est dans le vrai et nous enregistrons sa plainte, en la recommandant tout particulièrement à l'attention de qui de droit.

A Franc-Etot. — Bravo, merci bien. Ce sera pour dimanche.

### Résultats d'adjudications.

3 Juillet. — Fourniture des objets nécessaires à l'approvisionnement du magasin central et de l'économat du Grand Central Belge.

2<sup>e</sup> lot: MM. Detraux, Delcorde et Bergès. 2.210 frs.

### A DROITE ET A GAUCHE.

Examen. M. Georges Froment a subi avec succès la seconde épreuve de la candidature en médecine.

La nouvelle Société de lecture s'est réunie jeudi dernier: après avoir adopté son règlement, elle a nommé une commission, qui se trouve composée de MM. A Buisseret; E. Danseaux; J. Lelièvre; E. Parmentier; L. Tamine et G. Vanden Rydt.

Dimanche dernier, un banquet réunissait les membres de la société dramatique l'Alliance nivelloise. Au dessert, M. Bertau, président, eut la bonne idée de proposer une collecte en faveur du concours wallon ouvert par l'Actot. Cette proposition fut fort bien accueillie et MM<sup>es</sup> M. V. et M. C., les charmantes actrices amateurs que nous avons plus d'une fois applaudies firent le tour de la table et recueillirent une recette fructueuse.

Nous remercions l'Alliance nivelloise au nom de notre vieux wallon, qu'elle doit aimer, puisqu'elle encourage de cette façon ceux qui essayent de lui faire une plus large place au soleil.

Pendant le 2<sup>e</sup> trimestre de l'année courante, le bureau télégraphique de Nivelles (nord) a effectué la remise, par exprès, de 409 correspondances postales, dont 406 dans le rayon de distribution locale et 3 en dehors de ce rayon.

mint qué les pourelas n' volent pu d'in mindgi.

In vi d'joune homme dé cinsi astout mourt: s' néveu arrive éié d'mande à l' mesquinne qu'astout du complice avé d' g'antes parints qu'avinnent déjà v'nou réper l' fafiot:

— Et adont! s' qu'on a trouvé branmint de liards!

— Ni in centime, dist-elle l' mesquinne.

— Commint, ni in centime? bi, d'abord, dins s' malheur, il a co ieu du bounheur, s'il avout co viqui in d'jou d'pus, i sarout mourt de faim!

In p'tit pétron stou v'nou paï s' rindatche à s' moncieu de l' ville qui l'indvite à mindgi in boquet éié pou fini n' tartine avé in gros froumatche d'hollante qu'on li met d'vant s' n'assiette.

M' païsan s'in descoupout des tranches t' t' aussi grandes qué les tartines qui straunout.

— Crénom, dist-i l' moncieu in li-même, t'à l'heure c' galaffe là, aval'ra tout l' froumatche.

— Bou froumatche, hein! Zante, dist-i l' moncieu.

— Waie ça, c'est du crâne.

— C'est bi damatche qué du si bou froumatche qué ça, on n' pu ni d'in mindgi tant qu'on d'in vu.

— Pouqu'est-ce hon, moncieu?

— Pa' c'qué quand on d'in mindge trop, on d'vi mouya.

— Waie, bi t'abord, dist-i Zante in m'tant l' resse dins l' poche de s' saurot, djé l' f'rai mindgi à Lolotte, m' feume, qué djé n' sais jamais l' fer taire!

M. DU COUR R'NAUD.

**L'autre jour**, nous avons signalé les vols fréquents de roses qui se constataient au Parc de la Dodaine. Voilà maintenant que l'on se met à y dérober des plantes entières : mercredi dernier, un superbe bégonia tubéreux a été enlevé, sans que personne s'aperçut du larcin. Si la seule honnêteté ne suffit pas à détourner certaines gens sans scrupules de ces actes indélicats, nous leur rappellerons que la loi punit de peines très-sévères les délits de ce genre. On se verra quelque jour obligé de sévir et ce seront alors des exclamations sur la rigueur du châtiment, comparée à la légèreté de la faute.

Pour nous, nous désirons que l'on sévisse une bonne fois, pour l'exemple; car il faut avouer que des faits comme celui que nous venons de signaler ne sont pas de nature à encourager l'homme dévoué qui s'ingénie avec tant d'ardeur et de goût à embellir notre Parc.

**Nous avons parlé**, la semaine dernière, de l'horloge de la ville, dont les caprices ont fait manquer le train à plusieurs de nos voyageurs.

A ce propos, on nous fait remarquer que lorsqu'on se trouve dans l'une ou l'autre de nos gares, il est impossible aux voyageurs de connaître l'heure exacte.

Il y a bien une horloge à l'extérieur, du côté de la voie, mais de l'intérieur il est impossible de la voir: il y en a une autre dans le bureau des employés, mais elle est placée pour la facilité de ceux-ci et non pour celle des voyageurs.

N'y aurait-il pas moyen de remédier à cela? Si l'on ne peut réserver une horloge aux voyageurs, qu'on place au moins celle du bureau des employés, de manière à ce qu'elle soit visible de la salle des pas perdus.

**Dans un café de la ville**, la demoiselle vient de servir un verre de kirsch à un commis-voyageur.

— Il est bien bon votre kirsch, mademoiselle!

— Oui, ça, monsieur. Tout le monde le dit. Les étrangers qui viennent à Nivelles ne manquent jamais de venir en boire. Aussi, il vient directement de Kirsch..... D'ailleurs ici nous ne prenons que des liqueurs de premier choix. C'est ainsi que notre Rhum vient directement de Rome, en Jamaïque.

(Historique.)

## FÊTES ET CONCERTS.

**La société** des ex-sous-officiers ne dort pas sur ses lauriers et ceux qui ont douté de sa vitalité en sont pour leur frais.

En voici une preuve: toute la société se rend, dimanche prochain, aux fêtes organisées par les ex-sous-officiers de Namur, à l'occasion de la réunion en cette ville du congrès des sociétés similaires du pays.

Voici un aperçu du programme de ces belles fêtes: Dimanche 28 juillet. Cortège formé par les sociétés de Namur et les sociétés étrangères. — Manifestation patriotique sur la Grand'Place. — Concerts donnés par la musique des Chasseurs-éclaireurs de Gosselies, par la musique du régiment des Grenadiers et l'Orphéon royal de Bruxelles.

Le soir, feu d'artifice; Simulacre du bombardement de la citadelle.

Lundi 29. Excursions à Namèche et à Marche-les-Dames. — Grande fête militaire. — Grand cortège aux lumières.

Bon amusement, Messieurs et bon retour!

**Aujourd'hui**, à huit heures du soir, bal à grand orchestre chez M. Albert Chapelain, faubourg de Soignes.

**Le Cercle vélocipédique** nivellois organise aujourd'hui dimanche, en face de la station de Baulers, des courses *intimes* qui auront lieu, si le temps le permet, à 5 heures précises de l'après-midi.

Voilà une fête d'un nouveau genre qui ne manquera pas d'attirer un grand nombre de nos concitoyens.

## Ephémérides nivelloises.

15 Juillet 1817. — Le clergé de l'église St-Nicolas va recevoir processionnellement la chaise de Sainte Marie d'Oignies des mains des anciens religieux d'Oignies à la chapelle Ste-Barbe, faubourg de Mons.

16 Juillet 1857. — Le Conseil provincial adopte la proposition d'établir à Nivelles une foire aux chevaux qui sera tenue le 14 de chaque mois.

Quinze communes du Brabant et onze communes du Hainaut ont appuyé cette proposition.

17 Juillet 1651. — Construction de la chapelle de Notre-Dame de Souffrance, près du moulin de Godron.

18 Juillet 1852. — Grande exposition de fleurs à Nivelles.

19 Juillet 1863. — Les sociétés nivelloises: l'Harmonie, les Echos de la Thines et les Chœurs des Ateliers se rendent à un festival organisé par la ville de Binche.

19 Juillet 1886. — Le conseil communal vote des félicitations à la garde civique et décide qu'un drapeau commémoratif sera offert au bataillon pour lui exprimer la reconnaissance et l'admiration de la ville de Nivelles.

Ce drapeau est-il encore à la façon? Il est vrai qu'on n'entend plus grêner aujourd'hui: « Tremblez, bourgeois, le peuple régnera! »

20 Juillet 1554. — Henri II, roi de France, envoie, de son camp de Jumet, des troupes pour assiéger Nivelles; mais la ville est vaillamment défendue par la compagnie de M. de Carondelet et l'ennemi se contente d'en brûler les faubourgs.

21 Juillet 1706. — A partir de ce jour, l'heure sonne au clocher au moyen de la grosse cloche; la ville s'engage vis-à-vis du chapitre à faire refondre la cloche, si elle venait à être cassée par le battant de l'horloge.

## Mots carrés diplomatiques et syllabiques.

43001 61 968.  
rp731p c5vm av17.  
53b1r8 6rt1v38t1.

Ont deviné: L'Avocat; Léon de Godron et Cascadet; Mariette, Louison et Aline; Et la nièce de m' matante Bébette; Briquetoux; Pour que ma mère me laisse aller au bal de Villers-la-Ville; Et Boudiné qu'a vu des blancs tel'aux te... sur l' Pont Neuf à Paris (c'est ni comme el neveu de s' matante); Pour le bonheur de toutes les petites charmantes de l'Esplanade, particulièrement, etc.; Cinsi; Enn' fondue qui na ni des pépètes de fleurs; Bibernette; une adoratrice de Baulouche; Dé qué à Villers! vos braies sont co d'sus l'haie; bonne fête à mon cher Victor, Eiram; Cocolis-co; De het jong Zyden kant van Nyvel; Arlequin dans sa boutique; Rusticula; aimable lionnelle dis lui que je lui suis fidèle; Baselienty; Slehtreb; Bibiche; Gamine; Tolor et choumaque et Tali l' perriqui; Une arragée du poupe; à la B. à 1/4 h.; Ninie et Titine.

Les primes gracieusement offertes par MM. Seurason Frick et Nened sont échues par le sort à Mariette, Louison et Aline et à Dé qué à villers! vos braies sont co d'sus l'haie.

Les primes, tenues au bureau du journal à la disposition des gagnants (que nous félicitons), seront remises contre production d'un billet dont l'écriture sera comparée avec celle de la première lettre.

## VILLE D'ANVERS 1887.

13<sup>e</sup> tirage, du 10 juillet 1889. — Les 27 séries sorties sont: Série 7239 10711 12719 15481 20614 24691 30056 43514 43779 44017 46969 48356 50301 51052 54339 54427 54759 56789 58346 58433 58650 58880 63893 65538 66955 67330 72005.

Les primes sont échues comme suit: S. 54759 n° 16, fr. 150,000; — s. 66955 n° 21, fr. 2,500; — s. 72005 n° 12, fr. 1,000; — s. 54339 n° 14, s. 66955 n° 10, fr. 500; — s. 7239 n° 13, s. 20614 n° 2, s. 24691 n° 13, 25, s. 43514 n° 10, s. 43779 n° 25, s. 46969 n° 2, s. 34052 n° 7, s. 54427 n° 10, 17, 20, 22, s. 54759 n° 8, s. 58433 n° 18, s. 58880 n° 24, s. 63893 n° 9, s. 66955 n° 9, 16, 25, s. 72005 n° 24, fr. 150.

Les autres numéros compris dans les séries ci-dessus et auxquelles ne sont point échues de primes sont remboursables à fr. 110. Remboursement à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1890: à Anvers, à la caisse communale; à Bruxelles, à la Société Générale; à Paris, à la Société française et belge de banque et d'escompte, 33, avenue de l'Opéra.

## VILLE DE BRUXELLES 1886.

16<sup>e</sup> tirage, du 15 juillet 1889. — Les 46 séries sorties sont: Série 889 2130 2749 3238 3300 6874 7465 11839 18616 18886 20460 24333 24672 30155 33236 34203 36375 39422 42782 42928 46139 49168 49553 50760 57113 57539 59400 59863 75046 75659 80050 84702 86972 88164 91914 94539 99099 101046 104201 105357 105359 105843 108645 109477 114203 115346.

Les primes sont échues comme suit: S. 6874 n° 12, fr. 100,000; — s. 114203 n° 18, fr. 2,500; — s. 59863 n° 2, fr. 1,000; — s. 18616 n° 6, s. 94539 n° 9, fr. 500; — s. 7465 n° 10, 24, s. 11839 n° 22, s. 18616 n° 4, 20, s. 30155 n° 21, s. 34203 n° 6, s. 36375 n° 5, 8, s. 42928 n° 7, s. 59400 n° 23, s. 75046 n° 14, s. 75659 n° 1, 6, s. 80050 n° 9, s. 94539 n° 13, s. 99099 n° 12, s. 104201 n° 16, s. 114203 n° 24, s. 115346 n° 9, fr. 150.

Les autres numéros compris dans les séries ci-dessus et auxquels ne sont point échues de primes sont remboursables par fr. 110. Remboursement à dater du 2 janvier 1890, à Bruxelles, à la Société Générale.

## Etat-civil de Nivelles du 13 au 20 Juillet 1889.

NAISSANCES. — Juliette-Maria-Gh. Lebon. — Léontine-Constance-Félicité-Marie-Gh. Brassine. — Edgar-François-Joseph-Gh. Lermignean. — Jeanne-Maria-Gh. Dultier. — Augusta-Julia-Alix-Gh. Gossieau. — Maria-Julia-Gh. Cloquet.

MARIAGES. — Emile-Joseph Pauwels, 25 ans, riveur, avec Joséphine-Céline Holoffe, 24 ans, sans profession. — Jean-Dominique Thomas, 38 ans, chef d'atelier de menuiserie, avec Elisabeth-Joseph-Gh. Philippe, 32 ans, sans profession. — Arthur-Joseph-Gh. Minne, 23 ans, ajusteur, avec Maria-Gh. Edouard, 24 ans, repasseuse.

DÉCÈS. — Jeanne-Joseph Jaucot, 82 ans, cultivatrice, épouse d'Emmanuel-Joseph Lectercq, décédée ferme d'Héricourt.

Froment les 100 kilogs, 17,50 francs — Seigle 10,00 — Avoine indigène, 14,00 — Escourgeon, 14,00 — Beurre, le 1/2 kilog 1,25 — Œufs, les 26, 1,70.

Étude de Maître Louis CASTELAIN, Notaire à Nivelles.

Le dit notaire vendra publiquement:

1<sup>o</sup> Le lundi 22 juillet 1889, à 2 heures, chez J.-B. Roland, cabaretier à Bois-Seigneur-Isaac, les biens immeubles suivants:

Un hectare 71 ares 60 centiares de terre, à la Bruyère du Sacrement, sous Haut-Ittre et Braine-le-Château.

64 ares de terre, au champ des Manettes, sous Ophain.

64 ares 50 centiares de prairie, aux Culots, sous Ophain.

2<sup>o</sup> Le Jeudi 25 juillet 1889, à midi, en la mortuaire de M<sup>me</sup> Virginie Leclercq, veuve de Joseph Devreux, au hameau de l'Ermitage à Braine-le-Château à une vente de Meubles et de Récoltes sur pied.

3<sup>o</sup> Le lundi 29 juillet 1889, à 2 heures, chez Léopold Lelièvre, cabaretier à Ittre, les biens immeubles suivants, situés en cette commune:

Une Maison avec atelier, deux pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, cave, grenier, dépendances, cour et jardin d'une contenance de 5 ares 83 centiares.

Une Maison contiguë à la précédente, avec four, toits à porcs, remise et jardin d'une contenance de 5 ares 83 centiares.

4<sup>o</sup> Le jeudi 1<sup>er</sup> août 1889, à une heure, en la mortuaire de M. N. Thibeau, avocat-avoué, rue Saint-Georges, 13, à Nivelles, à la vente publique d'un joli mobilier, de vins et d'une belle bibliothèque composée de nombreux ouvrages de droit, de science et de littérature.

## On a failli perdre

dimanche dernier, au champ des manoeuvres, deux superbes combains n'ayant presque pas servi.

La personne qui aurait rapporté au bureau du journal le fusil n° 142 aurait reçu une bonne récompense.

## A LOUER

JOLIE MAISON DE RENTIER  
RUE DE NAMUR, 20.

S'adresser Grand'Place, 59.

A VENDRE beau COMPTOIR neuf et DEUX CHASSIS.

Prendre adresse au bureau du journal.

GRAND'PLACE  
A  
NIVELLES  
—101—

## ARTHUR SEMAL

AUX FORGES  
DE  
VULCAIN  
—101—

**ATELIER POUR LA CONSTRUCTION DE SERRES,**  
Grillages, Chenils, Falsanderles.

*Poêles en tous genres, Cuisinières ordinaires, Cuisinières à cuire le pain.*

**ON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS**  
pour ce qui concerne la serrurerie, poêlerie, etc., à des prix très-modérés.

**ARTICLES POUR BATIMENTS : POUTRELLES, ANCRÉS, ETC.**

**A LOUER** grange, écuries, remises, magasin à charbon et vaste cour, le tout situé place de l'Esplanade en ville.  
*S'adresser chez Monsieur Vancutsem, médecin-vétérinaire, rue Roblet, Nivelles.*

**Prochainement,**  
les magasins de chaussures de M. Victor DEWAMME, seront transférés du n° 12, de la rue de Namur, au n° 8 de la même rue, dans la maison occupée actuellement par M. PAQUET-FORET.

**MAISON**

## R. FROMENT-ROUSSEAU

MENUISIER-ENTREPRENEUR  
34, Faubourg de Namur, 34, Nivelles.

MAGASIN DE MEUBLES, GLACES & TOURNAGES.  
PORTES ET CHASSIS.  
ANEUBLEMENTS D'ESTAMINET & USTENSILES DE MÉNAGE.  
Etuves et Cuisinières.  
Literies, coutils, laines, flocons et voitures d'enfants.

**Frédéric WILLAME, Banquier**  
à Nivelles.

ACHAT & VENTE DE FONDS PUBLICS  
Ordres de bourse, Coupons.

**COMMISSION : UN FRANC PAR MILLE.**

Vente de Parapluies et Ombrelles  
Réparations et recouvreages  
**A DES PRIX MODÉRÉS.**

## JEAN ANDRIEU

CHAUDRONNIER ET RÉTAMEUR  
rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

**OCCASION.**

Vélocipède et machines à coudre pour tailleurs. — S'adr. bureau du journal.

**Change, fonds publics, coupons**  
ORDRES DE BOURSE  
Commission un franc par mille  
**ÉDOUARD ATQUET**  
RUE DE BRUXELLES, 18,  
vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8,60.

**Vins et Spiritueux**

Produits garantis purs et de provenance directe

## LÉON VINCLAIRE-RUCLOUX

33, GRAND'PLACE, NIVELLES  
Champagne Charles RIVART, Reims

Nouvelle Invention

## SONNERIE PNEUMATIQUE

Remplaçant la sonnerie électrique  
PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

## OCT. LEHERTE

SERRURIER-POÉLIER, BREVETÉ  
Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887  
FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabriquant de serres, poêles, cuisinières, chassis de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriottes, poulaiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

**PRIX MODÉRÉS.**

**Compagnie belge**  
DES

## PROPRIÉTAIRES RÉUNIS

FONDÉE EN 1821  
pour l'assurance à primes contre l'incendie.

Agent principal *Fréd. WILLAME, rue de Bruxelles à Nivelles.*

## Jules HYERNAUX-HOFMANN

Pâtissier-Confiseur-Glacier  
GRAND'PLACE A NIVELLES

Pièces montées — Bonbons pour bals et soirées — Boîtes et dragées pour baptêmes — Chocolats de toutes marques — Crèmes — Fruits confits — Desserts — Glaces — Sorbets — Conserve — Jambon — Vins et liqueurs — Eau gazeuse.  
*Pistolets rondelins et couques tous les jours à 7 heures du matin.*

**GOUTEZ LE BON TABAC**  
et les fins cigares  
**de JEAN SCHOLTUS**  
ANCIENNE MAISON DERNIS  
Rue de Bruxelles à Nivelles.

Calorifères de construction.  
Sonneries électriques et pneumatiques.  
Ouvrages de poêlerie, serrurerie et ferronnerie.  
Rue de CHARLEROI, 5, NIVELLES.

## MAISON FRANÇOIS GALLY,

## HAUTAIN Frères

faubourg de Mons, Nivelles

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterksputten et vases de latrines ordinaires et à syphons : le tout provenant des meilleures fabriques.

## LOUIS DEVILLE

ARCHITECTE  
Faubourg de Namur à Nivelles.

*Agent-dépositaire des Usines belges de Carreaux Céramiques.*

*Carreaux Céramiques fins, unis et incrustés (Genres Maubeuge.)*

*Carreaux et Pavés Céramiques unis.*

*Ces produits sont admis dans les travaux de l'Etat, des communes et du Génie.*

*Carreaux en Ciment Portland comprimé.*

*Marbrerie complète. — Produits Réfractaires. — Poteries de grès vernissées. — Ciments Portland et Ciments ordinaires.*

**GROS ET DÉTAIL**  
**Prix défiant toute concurrence**

# MAISON ROMBOUTS

RUE S<sup>e</sup> GERTRUDE, 18, NIVELLES  
Marchand-Tailleur pour Dames, Hommes et Enfants.

Vêtements sur mesures en 12 heures **Pantalons** en 6 heures.

**CONFECTION AU PREMIER FAÇONS GARANTIES**

pour jeunes gens et enfants,	depuis 10 fr.
pour hommes,	» 20 »
cheviote, pure laine croisée, col soie,	» 27 »
moscova, id. bordé, soigné,	» 30 »
id. bordé, double satin français,	» 33 »
id. bordé satin français, col velour soie, très soigné,	» 36 »
pour enfants,	depuis 6 fr.
pour hommes, très soigné,	» 16 »
grand choix de vêtements noirs, soigné,	» 24 »
<b>PANTALONS ET GILETS EN TOUTS GENRES.</b>	

**PARDESSUS**

**COSTUMES**

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER